



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Aide à l'UNSS

Aide

Acteur public

Association

Sport

Publié le 26 décembre 2019

Reading time : 1 minutes

Afin de développer et de favoriser la pratique du sport, le Conseil Départemental de Haute-Garonne met en place une aide financière pour les associations sportives affiliées à l'UNSS.

En quoi consiste cette aide ?

Pour développer la pratique sportive dans les collèges publics et privés, le Conseil départemental apporte une aide financière aux associations sportives affiliées à l'UNSS, Union nationale du sport scolaire.

Le Conseil départemental alloue à l'UNSS 31 une subvention annuelle de fonctionnement, pour aider le financement des déplacements du mercredi après-midi des associations sportives. Des aides financières ponctuelles lors de l'organisation de manifestations sportives d'intérêt départemental sont également accordées. Les associations sportives affiliées à l'UNSS peuvent demander ces aides, lorsqu'elles sont sélectionnées pour les Championnats de France.

Les associations sportives des collèges bénéficient aussi des conventions d'utilisation des installations sportives communales ou intercommunales, pour les entraînements de leurs équipes.

Qui est concerné ?

Les chefs d'établissements pour les associations sportives et le Directeur départemental de l'UNSS.

Comment en bénéficier ?

La demande doit être faite sur papier libre par le chef d'établissement. Le courrier est ensuite envoyé à l'adresse indiquée dans le contact.

[Faire la demande en ligne](#)